LEGENDE

Eléments du patrimoine protégés au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme.

1. BATIMENTS REMARQUABLES

- Protection de TYPE 1
- Protection de TYPE 2
- Protection de TYPE 3
- Protection de TYPE 4

2. ELEMENTS DU PATRIMOINES

- Calvaires, croix, vierges
- Murs, façades, porches, fontaines, banc, puits, lavoirs, édifices militaires, etc.
- Quartier dit "Le Corbusier" à Dingsheim

3. AUTRES INDICATIONS

- Limites communales
- Courbe de niveau altimétrique
- Cours d'eau et plan d'eau
- Bâti
- GCO / COS

Plan du : 16 juin 2022

Atelier **inSitu**

Modification n°1 du PLUi approuvée

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 I 06 I 2022

A Truchtersheim
Le Président, Justin Vogel

Village de **PFETTISHEIM**

4b2. Règlement graphique

Eléments du Patrimoine

Identifié au titre de l'article L151-19 du C.U.

Kochersberg Ackerland com com

N

échelle 1/2000